

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 1996

DELIBERATION N° 96/11/115

OBJET : Service des Sports, Loisirs, Jeunesse.
Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au contrat Laser avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Municipal,

VU, la délibération du 12 Mai 1995 autorisant le Maire à signer la convention contrat Laser avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

VU l'avis de la Commission des Sports, Loisirs, Jeunesse.

Considérant que la ville a proposé, en 1996, six projets pour lesquels la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports lui a accordé son concours financier à hauteur de 80 000 Frs

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (une abstention : Monsieur GAUTHIER)

A

DECIDE d'autoriser le Maire à signer, pour 1996, l'avenant n°1 au contrat Laser signé le 25 septembre 1995 et proposé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 16.12.1996 et de la publication
le 18.12.1996



Pour extrait conforme
Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

